

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 41



N°124

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2023**

L'AN deux mille vingt-trois, le 28 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 22 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise , DANDRIEUX Dominique , SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre-Yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Représentés par :

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Marie-Pascale REMY
Madame Christiane DESCAMPS
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Solène DA SILVA
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Madame Maria Elisabete GONCALVES
PEIXOTO
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Nadège NIFEUR
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Marie-Françoise MESSEZ
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Ling LENZI
Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Massinissa HOCINE

Monsieur Guillaume GODIN
Madame Véronique DAUVERGNE
Monsieur Marc GUERRIEN
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : Annie VACHER

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

**OBJET : Mise à jour des membres au sein de la commission municipale n°1
résultant de l'adoption de la délibération n°053 du 25 mai 2023**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Mizgin OZHAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-21
et L. 2121-22 ;

Vu le Règlement intérieur du Conseil municipal ;

Vu la délibération n°190 du 17 décembre 2020 portant adoption du nouveau
règlement intérieur du Conseil municipal ;

Vu la délibération n°191 du 17 décembre 2020 portant désignation des membres du
Conseil municipal au sein des commissions municipales permanentes créées par le
règlement intérieur ;

Vu la délibération n°053 du 25 mai 2023 portant mise à jour des membres du Conseil
municipal au sein des commissions municipales permanentes créées par le
règlement intérieur ;

Considérant qu'une erreur matérielle est intervenue dans la désignation des
membres de la commission municipale n° 1 ;

Considérant la nécessité de permettre le bon fonctionnement de la commission
considérée et de garantir le respect de la représentation proportionnelle ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour la composition des membres de la
commission municipale n° 1 ;

Considérant que cette délibération abrogera celle adoptée le 25 mai 2023 en séance
du Conseil municipal et instaurera une nouvelle composition ;

Adoption à l'unanimité par 53 pour

DELIBERE :

ABROGE la délibération n° 053 du 25 mai 2023 relative à la désignation des
membres suivants au sein de la commission municipale n°1 dans le respect de la
représentation proportionnelle :

| COMMISSION | PERSONNES |
|---|---|
| <p>Commission 1 : Moyens généraux – Fonctions supports Finance, Marché publics – Juridiques – Ressources Humaines – Population, Etat-Civil, Elections – Patrimoine municipal – Communication – Relations Publiques – Evènementiel – Accueil nouveaux habitants.</p> | <p style="text-align: center;"><u>11 Membres</u></p> <p>- 8 élus majorité - 3 élus opposition</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le Maire, Karine FRANCLET 2. José LESERRE 3. Marie-Françoise MESSEZ 4. Franck LEROY 5. Gilbert FAUCHEUX 6. Mizgin OZHAN 7. Christiane DESCAMPS 8. Annie VACHER 9. Marc GUERRIEN 10. Yonel COHEN-HADRIA 11. Pierre-Yves NAULEAU |

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les actes afférents à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

DIT que cette décision peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 03/10/23
Accusé en préfecture :
93-219300019-20230928-lmc133220-DE-1-1
Publiée le : 03/10/23
Certifiée exécutoire : 03/10/23

Le Maire,
 Karine FRANCLET

